COMPTE- RENDU N°5/2010

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2010

Séance du : Jeudi 15 juillet 2010 Date d'Affichage du compte- rendu **:**	L'an deux mille dix, le 15 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire par convocations individuelles expédiées le 9 juillet 2010, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Le Maire.
Nombre de Conseillers : ☞ En exercice : 23 ☞ Présents : 18 ☞Absents excusés : 5	Monsieur Gabriel DAUBE, Maire, Madame Marie-Hélène LAMY, Madame Odile DUCREY, Monsieur Alain BARRE, Monsieur Pierre SAUVAGE, Adjoints. Mesdames Marie- Line MARIE, Murielle ETIENNE, Françoise DESHEULLES, Monique LEBRUN, Michèle SUCCOJA, Conseillères. Messieurs Bernard JEANNE, Denis LENESLEY, Bertrand LEBOUTEILLER, Bernard LE GRANDOIS, Marc FEDINI, Guy PAREY, Hervé LENORMAND, Jérôme LECONTE (arrivé à 21h45) Conseillers. **Absents excusés :** Florent DELAROQUE, Alexandra BELHAIRE, Isabelle LEVOY , Jean VASSELIN, (donne procuration à Mr le Maire), Michèle FONTENELLE (donne procuration à Mme DUCREY),
Assistaient également à la réunion	Maryse BERNADOU, Directrice Générale des Services
Secrétaire de Séance :	Monsieur Marc FEDINI

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès- verbal de la séance du 4 juin 2010

1. Modification du règlement de l'aire d'accueil pour la mise en conformité avec les nouveaux tarifs et le règlement des litiges.
2. Révision des règlements et des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie.
3. Création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe.
4. Rétrocession des parcelles occupées par le quai de transfert à la CCST.
5. Demandes de subvention
6. Décisions modificatives
7. Modification du siège social du SYMPEC
8. Pose d'une station permanente GPS sur le toit du Point I
9. Rapport sur l'eau et l'assainissement
10. Centre Culturel : Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre – Autorisation de signature

Questions diverses

Je vous informe que dans le cadre de mes délégations, les décisions suivantes ont été prises :

17/2010 renégociation du prêt de la gendarmerie

18/2010 reconduction du contrat de maintenance logiciel GESCIME

19/2010 logiciel restauration scolaire et garderie

20/2010 convention de formation professionnelle

21/2010 vente d'herbe Yves GRISEL

22/2010 convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Coutances : 9 séances : du jeudi 27 mai au jeudi 24 juin 2010 pour l'école publique de Périers

23/2010 avenant n°1 au marche de travaux pour la réhabilitation de l'école primaire passe avec l'entreprise AMC FOLLIOT

24/2010 avenant n°2 au marche de travaux pour la réhabilitation de l'école primaire passe avec l'entreprise AML MENUISERIE

25/2010 convention mise à dispo d'un terrain pour l'éducation canine

26/2010 convention de formation professionnelle

27/2010 encaissement sinistre : tamis à tambour rotatif station épuration

28/2010 contrat de maintenance des logiciels FINANCE,PAIE, absence congés, facturation NEMOFAC et NEMOTEC

29/2010 recyclage premiers secours

*****

1.1 modification du règlement de l'aire d'accueil et instauration d'une grille tarifaire de réparations

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : ADOPTE le règlement de l'aire d'accueil

Article 2 : **DECIDE** l'application des tarifs répertoriés dans la grille de tarification à la réouverture de l'aire d'accueil au mois d'août et porte la caution à 40€.

Adopté à l'unanimité.

1.2 Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2010/2011

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE l'application des tarifs suivants pour l'année scolaire 2010/2011 à compter du 1er octobre 2011 :

RESTAURATION SCOLAIRE

LIEU DE RESIDENCE DES ENFANTS	***PRIX DU REPAS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2010/2011***
PERIERS	
Tarif plein	3,15 €
Tarif réduit	2,73 €
HORS PERIERS	
Tarif plein	3,15 €

Article 2 :

- **DECIDE,** dans le cadre de l'accueil périscolaire du midi, l'instauration des frais de surveillance à hauteur de 2.50 € par jour et par enfant,

- **DECIDE** la prise en charge de ces frais pour les enfants résidant sur Périers,

ENFANT HORS PERIERS

FRAIS DE SURVEILLANCE	2,50 €

Adopté à l'unanimité.

1.3 Révision des tarifs de la garderie périscolaire

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Le MAINTIENT des tarifs pour l'année scolaire 2010-2011 pour le forfait du matin du fait de la diminution de la plage horaire et l'**APPLIQUATION d'**une augmentation sur la garderie du soir de 5%.

ANNEE SCOLAIRE 2010/2011 – Garderie et étude		
	TARIFS RESIDENTS PERIERS	**TARIFS RESIDENTS HORS PERIERS**
GARDERIE DU MATIN		
7h30 – 8h35	Forfait de 1,50 €	Forfait de 1,50 €
7h50 – 8h35	Forfait de 1,00 €	Forfait de 1,00 €
GARDERIE DU SOIR		
16h30 – 18h00	Forfait de 2,36 €	Forfait de 2,67 €
16h30 – 19h00	Forfait de 3,93 €	Forfait de 4,25 €

Après 19 heures, dépassement de l'horaire	**10 € par demi-heure**

Article 2 : ANNULE le forfait pour la plage horaire commençant à 17h30.

Adopté à l'unanimité.

1.4 Création d'un poste d'adjoint technique de 1ere classe

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Article 1 : CREE le poste d'adjoint technique de 1ère classe, à temps non complet à 30/35ème, avec les même taches que celles définies dans la délibération n°52/2010 du 4 juin 2010,

Article 2 : MODIFIE le tableau des effectifs,

Article 3 : INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération

Adopté à l'unanimité.

1.5 Rétrocession des parcelles occupées par le quai de transfert a la CCST

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : AUTORISE la cession des parcelles ZP 64 et ZP 18 pour partie à l'euro symbolique à la communauté de communes

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente afférent.

Article 3 : DIT que les frais d'acte, et de géomètre seront supportés par la communauté de communes ainsi que tout autres frais

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à passer une nouvelle convention avec la communauté de communes pour l'entretien du chemin n°6.

Adopté à l'unanimité.

.

1.6 Subvention au profit de l'association Les Bambins - Décision modificative n°3/2010 du Budget ville

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association Les Bambins.
Article 2 : AUTORISE le virement de crédit suivant pour régler la dépense :
Budget ville-
Section de fonctionnement :
Dépenses :
Compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé »…….. + 100
Chapitre 022 « Dépenses imprévues »……. - 100

Adopté à la majorité, une abstention.

1.8 Subvention au profit de l'association Périers Cyclisme - Décision modificative n°4/2010 du Budget ville

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,
Article 1 : DECIDE le versement d'une subvention de 500 € à l'association Périers Cyclisme.
Article 2 : AUTORISE le virement de crédit suivant pour régler la dépense :
Budget ville-
Section de fonctionnement :
Dépenses :
Compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé »…….. + 500
Chapitre 022 « Dépenses imprévues »……. - 500

Adopté à l'unanimité.

1.9 Centre Culturel : Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre – Autorisation de signature

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE l'attribution du marché de Maîtrise d'Œuvre au groupement SARL Serge HAMON Architectes, lauréat du concours, contractant mandataire ayant pouvoir.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de Maîtrise d'Œuvre.

Adopté à la majorité, une abstention..

1.10 Décision modificative n°5/2010 du Budget Ville- Participation aux frais de fonctionnement pour les enfants scolarisés hors Périers

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Article unique : DECIDE le virement de crédit suivant, pour régler la dépense :
Compte 6558 « Autres contributions obligatoires »……. + 996
Chapitre 022 « Dépenses imprévues »…….. - 996

Adopté à l'unanimité.

1.11 Décision modificative n°6/2010 du Budget Ville- Acquisition de mobilier pour l'accueil de la Mairie

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

<u>Article unique</u> : DECIDE le virement de crédit suivant, pour régler la dépense :
Compte 2184 « Mobilier » opération 929……..……+ 124 €

Compte 022 « Dépenses imprévues »……...…….. - 124 €

Adopté à l'unanimité.

1.12 Décision modificative n°7/2010 du Budget Ville- Acquisition d'une auto-laveuse pour l'école maternelle

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

<u>Article unique</u> : DECIDE le virement de crédit suivant, pour régler la dépense :

Section Fonctionnement
Compte 022 « Dépenses imprévues »……...……..….. -4 500 €

Compte 023 « Virement à la section investissement »…… +4 500 €

Section Investissement
Compte 2188 « Autres matériels »……...……. +4 500 €

Compte 021 « Virement à la section fonctionnement »……...+4 500 €

Adopté à l'unanimité.

1.13 Modification du siège social du SYMPEC

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DONNE son accord pour la modification du siège social du S.Y.M.P.E.C.

Article 2 : AUTORISE la modification de l'article 10 de ses statuts

Adopté à l'unanimité.

1.14 gites – pose d'une station permanente GPS sur le toit du POINT I

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU, le code général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la société GEODATA Diffusion, portant occupation du domaine public, pour une durée d'un an prorogée par période successive d'un an, sauf congé donné pas l'une des parties avec un préavis de trois mois avant la date d'échéance.

Article 2 : AUTORISE l'encaissement par la commune de la redevance forfaitaire annuelle.

Adopté à l'unanimité.

1.15 Rapport sur l'eau et l'assainissement- exercice 2009

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Article unique : EMET un avis favorable sur les rapports d'exploitation du service de l'eau et de l'assainissement concernant l'exercice 2009.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Périers, le 20 juillet 2010,

Le Maire

Gabriel DAUBE